

## Synthèse

Au cours des 12 derniers mois, les décideurs du monde entier ont pris des mesures visant à faciliter la création et l'exploitation d'entreprise au niveau local. Ces initiatives ont été d'autant plus importantes qu'au cours de la période 2009/10, les entreprises partout dans le monde ont ressenti les répercussions de la crise financière. En effet, alors qu'elle avait initialement et principalement touché les économies à revenu élevé, elle s'est ensuite propagée à l'ensemble des économies pour se muer en crise économique mondiale. Alors que certaines économies ont été plus durement frappées que d'autres, plusieurs facteurs peuvent influencer sur la manière dont les entreprises réagissent aux crises ou sur leur capacité à saisir de nouvelles opportunités. Il s'agit notamment du degré de facilité ou de difficulté dans la création et l'exploitation d'une entreprise, et de l'efficacité des tribunaux et des procédures relatives à l'insolvabilité des entreprises.

Entre juin 2009 et mai 2010, les gouvernements de 117 économies ont mis en œuvre 216 réformes réglementaires visant à faciliter la création et l'exploitation des entreprises, à renforcer la transparence et les droits de propriété et à rendre plus efficaces les procédures de résolution des différends commerciaux et de faillite. Plus de la moitié de ces réformes ont contribué à faciliter la création d'entreprise, le commerce transfrontalier et le paiement des taxes et impôts (figure 1.1).

FIGURE 1.1

### **Faciliter la création d'entreprise, le paiement des taxes et impôts et le commerce transfrontalier: les réformes plébiscitées en 2009/10**

[\[PLEASE SEE REPORT FOR FIGURE\]](#)

*Doing Business* permet de mieux comprendre dans quelle mesure il est facile ou difficile pour un entrepreneur local de démarrer et d'exploiter une petite ou moyenne entreprise conformément à la réglementation en vigueur au moyen d'indicateurs de comparaison dans 183 économies. Le rapport mesure et suit les évolutions des réglementations applicables aux entreprises nationales, notamment les petites entreprises, durant leur cycle de vie allant de leur création à leur éventuelle fermeture (encadré 1.1). Les résultats obtenus ont stimulé les débats sur les politiques publiques dans plus de 80 économies. Elles ont permis le développement d'un nombre toujours plus grand d'études analysant l'impact des réglementations qui affectent les entreprises sur les résultats économiques obtenus par les différentes économies<sup>1</sup>. L'activité économique nécessite de bonnes réglementations, transparentes et accessibles à tous, telles sont les prémisses fondamentales sur lesquelles se fonde le rapport *Doing Business*.

*Doing Business* ne couvre pas tous les facteurs pertinents pour les entreprises. Ainsi, le rapport ne prend pas en compte la situation macroéconomique, l'infrastructure, la main d'œuvre qualifiée ou la sécurité. Le rapport n'évalue pas non plus la réglementation du marché ni la solidité des systèmes financiers, deux facteurs essentiels pour comprendre certaines causes sous-jacentes de la crise financière. Pour autant, lorsque la réglementation des affaires est transparente

et efficace, il est moins probable que les opportunités de faire des affaires dépendent de relations personnelles ou de privilèges spéciaux, et il y a plus de chances que les activités économiques aient lieu dans le cadre de l'économie formelle, c'est-à-dire là où elles peuvent être soumises à des réglementations et taxes bénéfiques.

### **Encadré 1.1 Mesurer la réglementation tout au long du cycle de vie d'une entreprise locale**

Cette année, le classement général relatif à la facilité de faire des affaires est établi à partir de neuf indicateurs permettant de mesurer et comparer des réglementations qui affectent différentes phases du cycle de vie d'une entreprise : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la fermeture d'entreprise. *Doing Business* examine aussi les réglementations relatives à l'embauche des travailleurs et, élément nouveau, celles en rapport avec l'accès à l'électricité (deux indicateurs qui ne sont pas pris en compte pour établir le classement général de cette année)<sup>1</sup>.

*Doing Business* comprend deux catégories de données et indicateurs : les « indicateurs de notation des paramètres juridiques » comme ceux relatifs à la protection des investisseurs et à la fiabilité des garanties pour les emprunteurs et les prêteurs reposent sur l'interprétation des textes de loi et réglementations officielles. *Doing Business* accorde des notes plus élevées dans certains domaines pour des droits de propriété plus solides et une protection renforcée des investisseurs ; par exemple, des conditions de divulgation d'information plus strictes dans les opérations concernant des parties apparentées. Les « indicateurs liés aux délais et à la mobilité » tels que la création d'entreprise, le transfert de propriété et l'octroi de permis de construire mesurent l'efficacité et la complexité de l'effort déployé pour atteindre un objectif lié à la réglementation, s'appuyant pour cela sur la consignation d'informations sur les procédures, le délai et le coût nécessaires pour conclure une opération conformément à toutes les réglementations pertinentes du point de vue de l'entrepreneur. Est considérée comme une procédure unique toute interaction de l'entreprise avec des parties externes telles que les organismes d'État. Les estimations de coût sont obtenues à partir de barèmes tarifaires officiels s'ils existent. Consulter les Notes statistiques pour des explications détaillées sur la méthodologie suivie par *Doing Business*.

1. La méthodologie utilisée pour l'indicateur relatif à l'embauche des travailleurs est actuellement affiné en concertation avec les parties prenantes et spécialistes pertinents. L'indicateur relatif à l'accès à l'électricité est un indicateur pilote. (Consulter les annexes concernant ces ensembles d'indicateurs pour des informations plus détaillées). Étant donné que les classements généraux publiés dans l'édition 2010 de *Doing Business* reposent sur 10 ensembles d'indicateurs, ils ne sont donc pas comparables. Des classements comparables basés sur neuf domaines, pour l'an dernier et cette année, sont présentés au tableau 1.2 et sur le site web de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>).

. Depuis le début de la publication du rapport *Doing Business* en 2003, les décideurs de plus de 75 % des économies du monde ont contribué à faciliter la création d'entreprise dans le secteur formel. Une étude récente fondée sur des données tirées des registres du commerce de 100 économies, et étalée sur une période de huit ans, indique que les économies qui se sont dotées de systèmes efficaces d'enregistrement de sociétés comptent un meilleur taux d'enregistrement des entreprises et un tissu économique en moyenne plus dense<sup>ii</sup>.

FIGURE 1.2

Soixante-quinze pour cent des économies de l'Asie de l'Est et Pacifique ont réformé leur réglementation des affaires en 2009/10.

### [\[PLEASE SEE REPORT FOR FIGURE\]](#)

Au bout du compte, le rapport traite des individus. En raison de la crise économique, il est plus que jamais important de créer de nouveaux emplois et de conserver ceux qui existent déjà. Alors que le nombre de personnes sans emploi atteignait 212 millions en 2009, soit 34 millions de plus qu'au début de la crise en 2007<sup>iii</sup>, la création d'emplois est passée au premier rang des priorités des décideurs partout dans le monde. Avec la restriction des budgets publics accentuée par les mesures de relance et par la contraction des recettes budgétaires, les gouvernements sont désormais contraints de faire plus avec moins de ressources. Il est donc indispensable de mobiliser l'énergie des petites entreprises privées, sources de création d'emplois.

Il ne fait pas de doute que les petites et moyennes entreprises possèdent un potentiel énorme en matière de création d'emplois. Dans les économies à revenu élevé de l'OCDE, elles représentent 95 % des entreprises et 60 à 70 % des emplois selon les estimations, contre 60 à 80 % des emplois dans des économies comme l'Afrique du Sud, le Chili, la Chine et la Thaïlande<sup>iv</sup>. Il est donc logique que les décideurs aident de telles entreprises à se développer ; et l'amélioration du cadre réglementaire dans lequel elles opèrent constitue une manière relativement peu coûteuse de le faire.

Prenons l'exemple de Bedi Limited, un établissement de confection de vêtements à Nakuru au Kenya<sup>v</sup>. Après avoir consacré 18 mois à satisfaire une commande d'essai d'articles scolaires passée par Tesco, l'une des plus grandes chaînes de distribution au Royaume-Uni, Bedi Limited a laissé passer l'occasion d'intégrer la chaîne mondiale d'approvisionnement du distributeur. L'entreprise Bedi avait tout planifié pour respecter la date de livraison prévue en juillet, mais les marchandises ont accusé du retard au port. Lorsqu'elles arrivèrent au Royaume-Uni en août, il était trop tard. La période de promotion de la rentrée des classes était terminée. La modification de la réglementation et des procédures peut aider à améliorer le cadre général de la logistique du commerce transfrontalier, ce qui permettra à l'avenir à des entreprises comme Bedi Limited de saisir de telles opportunités de croissance.

### **QUELLES ÉTAIENT LES TENDANCES EN 2009/10 ?**

Selon les régions, les priorités n'ont pas été les mêmes pour les décideurs qui cherchaient à améliorer le cadre réglementaire de l'activité économique cette année.

### **UNE RIPOSTE RAPIDE À LA CRISE**

La crise mondiale a provoqué de grandes réformes juridiques et institutionnelles en 2009/10. Face à un nombre croissant de cas d'insolvabilité et de litiges liés aux impayés, 16 économies, principalement en Europe de l'Est et Asie centrale et dans les économies à revenu élevé de l'OCDE, ont réformé leurs lois sur la faillite : la Belgique, la République tchèque, la Hongrie, le Japon, la République de Corée, la Roumanie, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États baltes

(tableau 1.1)<sup>vi</sup>. En période de crise économique, il est particulièrement important de disposer de tribunaux et de procédures de faillite efficaces pour assurer la réaffectation rapide des actifs et éviter ainsi leur blocage au tribunal. La majorité des réformes menées dans ce domaine ont ciblé l'amélioration ou la réorganisation des procédures pour assurer que les entreprises viables puissent poursuivre leurs activités. Par le passé, il était courant dans nombre d'économies d'Europe de l'Est et Asie centrale de liquider des entreprises en cessation de paiements même si elles étaient encore viables. Il n'est guère surprenant que le taux de recouvrement moyen de la région, tel que calculé par *Doing Business*, soit de 33 cents pour un dollar. Dans les économies à revenu élevé de l'OCDE il est de 69 cents.

La région d'Europe de l'Est et Asie centrale a opté pour une stratégie de riposte rapide. Les responsables de la région ont été les plus actifs dans la mise en œuvre de réformes des réglementations de l'activité commerciale mesurées par *Doing Business* depuis 2004. L'année écoulée n'a pas fait exception à la règle, 21 économies sur les 25 que compte cette région (84 %) ayant réformé leur réglementation des affaires. En plus de l'amélioration des procédures d'insolvabilité, la facilitation de la création d'entreprise et du paiement des taxes et impôts ont été les domaines de réforme plébiscités. Au total, plus d'un tiers des économies de la région ont mis en œuvre des modifications dans chacun de ces trois domaines. D'autres, en revanche, tels que les bureaux et registres de crédit, ont été moins réformés. Cela étant, grâce aux 36 réformes conduites dans ce domaine depuis 2004, ces systèmes sont déjà plus avancés. Le taux de couverture est en hausse, passant de 3 % de la population adulte à 30 %.

## TABLEAU 1.1

**Les économies ayant le plus amélioré leurs performances au regard de chaque domaine de *Doing Business* en 2009/10**

[\[PLEASE SEE PDF FOR TABLE\]](#)

## LES ÉCONOMIES D'ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE ATTEIGNENT LEUR VITESSE DE CROISIÈRE

C'est la première fois en huit ans de publication du rapport *Doing Business* que les économies d'Asie de l'Est et Pacifique se classent parmi les régions les plus actives dans la facilitation de la pratique des affaires par les entreprises locales. Plus qu'ailleurs, 18 économies sur 24 ont réformé leurs institutions et réglementations sur l'activité économique. Le rythme des réformes enregistrées par *Doing Business* s'est accéléré : en 2006, un tiers seulement des économies de la région ont mis en œuvre de telles réformes, contre 75 % l'an dernier (figure 1.2).

Les économies émergentes, telles que l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam, ont été leaders en termes de réformes visant à faciliter la création d'entreprise, l'octroi de permis et le transfert de propriété aux petites et moyennes entreprises, et à améliorer les systèmes d'information sur la solvabilité des emprunteurs. La région administrative de Hong Kong SAR (Chine) s'emploie à mettre en place une nouvelle procédure de restructuration des entreprises, après avoir assisté à l'augmentation du nombre de dépôts de bilan, passant de 10 918 en 2007 à 15 784 en 2009.

L'élan constaté dans la région devrait se poursuivre. Récemment, les dirigeants du Conseil de l'Association de coopération Asie-Pacifique (APEC) ont lancé une initiative visant à faciliter la pratique des affaires des petites et moyennes entreprises par le biais d'échange entre pairs et d'assistance systématiques entre les économies de la région. L'objectif visé est de permettre aux économies qui sont parvenues à faciliter la pratique des affaires pour les entreprises de faire bénéficier de leur expérience. Par exemple, les services douaniers de la Corée estiment à deux milliards de dollars par an les économies susceptibles d'être réalisées en mettant en place un système permettant aux ports de prévoir des délais de manutention du fret et d'assurer une rotation rapide des navires. Pour sa part, le système d'enregistrement en ligne des nouvelles entreprises établi par Singapour permet au secteur, selon les estimations, d'économiser 42 millions de dollars par an<sup>vii</sup>. En s'appuyant sur les résultats d'enquêtes menées auprès des entreprises, les décideurs ont pu identifier cinq domaines dans lesquels faire intervenir l'initiative de l'APEC : la création d'entreprise, l'obtention de crédit, le commerce transfrontalier, l'exécution de contrats et l'obtention de permis de construire. L'objectif visé est d'améliorer de 25 % la performance en matière de réglementation dans ces domaines suivis par *Doing Business*, d'ici à 2015. Les petits États insulaires du Pacifique, qui sont confrontés à des difficultés particulières, ont aussi été actifs et ont pu obtenir l'appui de bailleurs de fonds.

## **LA FACILITATION DU COMMERCE TRANSFRONTALIER : L'ÉLÉMENT DE RÉFORME LE PLUS POPULAIRE EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT**

Environ la moitié de l'ensemble des réformes liées à la facilitation du commerce transfrontalier menées en 2009/10 ont eu lieu en Afrique subsaharienne (neuf réformes) et au Moyen-Orient et Afrique du Nord (six réformes). Plusieurs parmi ces réformes ont été motivées par l'intégration régionale, certains de ces efforts s'appuyant sur des initiatives existantes telles que l'Union douanière de l'Afrique australe. En Afrique de l'Est, l'instauration du contrôle unique a contribué à accélérer le franchissement de la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda. S'il est vrai que des systèmes différents de gestion des données électroniques continuent d'être utilisés par les douanes du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, des efforts sont cependant en cours pour créer une interface unique entre ces systèmes. Au total, 27 des 46 économies d'Afrique subsaharienne ont mis en application des réformes préconisées par *Doing Business*, soit un ensemble de 49 mesures de réforme. Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, 11 économies sur 18 ont appliqué des réformes ayant trait à la réglementation des affaires, soit au total 22 mesures de réforme. Six économies ont modernisé leurs procédures douanières et infrastructures portuaires pour faciliter les échanges et se mettre en phase avec les normes internationales : le Royaume de Bahreïn, la République arabe d'Égypte et les Émirats arabes unis.

## **LES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES AUGMENTENT EN NOMBRE DANS LE MONDE**

Dans nombre d'économies, quels que soient la situation géographique et le niveau de revenu, les décideurs ont adopté des technologies pour faciliter la conduite des activités économiques, faire baisser le coût des transactions et accroître la transparence. Dans la région Amérique latine et Caraïbes où 47 % des économies ont mis en œuvre des réformes liées à la réglementation de la pratique des affaires au cours de l'année écoulée, 23 éléments de réforme sur 25 ont trait à la simplification des procédures administratives. Nombreux sont les économies qui, à cet égard, ont

procédé au lancement de procédures en ligne ou à la synchronisation des opérations de différents organismes au moyen de systèmes électroniques. C'est dans cet esprit que le Brésil, le Chili, l'Équateur et le Mexique ont simplifié les procédures de création d'entreprise, la Colombie l'octroi de permis de construire, et le Nicaragua les formalités relatives au commerce transfrontalier.

En Asie du Sud où cinq économies sur huit ont opéré des changements (sept au total), l'Inde a continué à apporter des améliorations à son système d'enregistrement électronique des nouvelles entreprises en autorisant le paiement en ligne des frais de timbre. En Europe de l'Est, la mise en œuvre des réglementations de l'Union européenne encourageant l'utilisation de systèmes électroniques a provoqué des changements tels que l'établissement de systèmes douaniers électroniques en Lettonie et en Lituanie.

## OU EST-IL LE PLUS FACILE DE FAIRE DES AFFAIRES ?

Au niveau mondial, les économies à revenu élevé de l'OCDE disposent toujours de l'environnement des affaires le plus favorable. En Afrique subsaharienne et Asie du Sud, les entrepreneurs ont plus de mal à mener leurs activités et bénéficient le moins de la protection des biens dans les neuf domaines de réglementation des affaires couverts par le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires (figure 1.3).

Singapour se classe au premier rang des réformateurs en termes de facilité de faire des affaires cette année, suivi par Hong Kong SAR (Chine), la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Les États-Unis, le Danemark, la Norvège, l'Irlande et l'Australie. Et rien n'est jamais définitivement acquis au sommet du classement. Des 25 premières économies, 18 ont facilité davantage la conduite des activités économiques durant l'année écoulée (tableau 1.2). Dans le groupe des 25 premiers, la Suède est l'économie à avoir amélioré le plus la facilité de faire des affaires, passant de la 18<sup>e</sup> place au classement à la 14<sup>e</sup>. Elle a réduit le capital minimum requis pour la création d'une entreprise, simplifié le transfert de propriété et renforcé les mesures de protection des investisseurs en augmentant les conditions relatives à la divulgation d'informations par les entreprises et en réglementant l'approbation des opérations entre parties intéressées.

### FIGURE 1.3

**Quelles régions possèdent l'environnement le plus favorable aux entreprises dans *Doing Business* ?**

[\[PLEASE SEE REPORT FOR FIGURE\]](#)

### TABLEAU 1.2

#### Classement : facilité de faire des affaires

DB2011 RANG	DB2010 RANG	ECONOMIE	DB2011 REFORMES	DB2011 RANG	DB2010 RANG	ECONOMIE	DB2011 REFORMES	DB2011 RANG	DB2010 RANG	ECONOMIE	DB2011 REFORMES
1	1	Singapour	0	62	61	Fidji	1	123	116	Fédération de Russie	2
2	2	Hong Kong SAR, Chine	2	63	82	Rép. tchèque	2	124	122	Uruguay	1
3	3	Nouvelle Zélande	1	64	56	Antigua-et-Barbuda	0	125	121	Costa Rica	0

4	4	Royaume-Uni	2	65	60	Turquie	0	126	130	Mozambique	1
5	5	États-Unis	0	66	65	Monténégro	3	127	124	Brésil	1
6	6	Danemark	2	67	77	Ghana	2	128	125	Tanzanie	0
7	9	Canada	2	68	64	Bélarus	4	129	131	Iran, Rép. islamique	3
8	7	Norvège	0	69	68	Namibie	0	130	127	Équateur	1
9	8	Irlande	0	70	73	Pologne	1	131	128	Honduras	0
10	10	Australie	0	71	66	Tonga	1	132	142	Cap-Vert	3
11	12	Arabie Saoudite	4	72	62	Panama	2	133	132	Malawi	2
12	13	Géorgie	4	73	63	Mongolie	0	134	135	Inde	2
13	11	Finlande	0	74	69	Koweït	0	135	133	Cisjordanie et Gaza	1
14	18	Suède	3	75	72	St.-Vincent-et-les-Grenadines	0	136	136	Algérie	0
15	14	Islande	0	76	84	Zambie	3	137	134	Nigéria	0
16	15	Corée, Rép.	1	77	71	Bahamas	0	138	137	Lesotho	0
17	17	Estonie	3	78	88	Viet Nam	3	139	149	Tadjikistan	3
18	19	Japon	1	79	78	Chine	1	140	138	Madagascar	2
19	16	Thaïlande	1	80	76	Italie	1	141	139	Micronésie, États fédérés	0
20	20	Maurice	1	81	79	Jamaïque	1	142	140	Bhoutan	1
21	23	Malaisie	3	82	81	Albanie	1	143	143	Sierra Leone	3
22	21	Allemagne	1	83	75	Pakistan	1	144	144	Rép. arabe syrienne	3
23	26	Lituanie	5	84	89	Croatie	2	145	147	Ukraine	3
24	27	Lettonie	2	85	96	Maldives	1	146	141	Gambie	0
25	22	Belgique	1	86	80	El Salvador	0	147	145	Cambodge	1
26	28	France	0	87	83	St.-Kitts-et-Nevis	0	148	146	Philippines	2
27	24	Suisse	0	88	85	Dominique	0	149	148	Bolivie	0
28	25	Bahreïn	1	89	90	Serbie	1	150	150	Ouzbékistan	0
29	30	Israël	1	90	87	Moldavie	1	151	154	Burkina Faso	4
30	29	Pays-Bas	1	91	86	République dominicaine	0	152	151	Sénégal	0
31	33	Portugal	2	92	98	Grenade	3	153	155	Mali	3
32	31	Autriche	1	93	91	Kiribati	0	154	153	Soudan	0
33	34	Taiwan, Chine	2	94	99	Égypte	2	155	152	Libéria	0
34	32	Afrique du Sud	0	95	92	Seychelles	1	156	158	Gabon	0
35	41	Mexique	2	96	106	Iles Salomon	1	157	156	Zimbabwe	3
36	46	Pérou	4	97	95	Trinité-et-Tobago	0	158	157	Djibouti	0
37	35	Chypre	0	98	94	Kenya	2	159	159	Comores	0
38	36	Macédoine	2	99	93	Belize	0	160	162	Togo	0
39	38	Colombie	1	100	101	Guyane	3	161	160	Suriname	0
40	37	Émirats arabes unis	2	101	100	Guatemala	0	162	163	Haiti	1
41	40	Slovaquie	0	102	102	Sri Lanka	0	163	164	Angola	1
42	43	Slovénie	3	103	108	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	164	161	Guinée équatoriale	0
43	53	Chili	2	104	103	Éthiopie	1	165	167	Mauritanie	0
44	47	Rép. kirghise	1	105	104	Yémen	0	166	166	Iraq	0
45	42	Luxembourg	1	106	105	Paraguay	1	167	165	Afghanistan	0
46	52	Hongrie	4	107	111	Bangladesh	2	168	173	Cameroun	1
47	49	Porto Rico	0	108	123	Iles Marshall	1	169	168	Côte d'Ivoire	1
48	44	Arménie	1	109	97	Grèce	0	170	172	Bénin	1
49	48	Espagne	3	110	110	Bosnie-Herzégovine	2	171	169	RDP lao	1
50	39	Qatar	0	111	107	Jordanie	2	172	170	Venezuela	1
51	51	Bulgarie	2	112	117	Brunéï Darussalam	3	173	171	Niger	1
52	50	Botswana	0	113	109	Liban	1	174	174	Timor -Leste	1
53	45	Ste. Lucie	0	114	114	Maroc	1	175	179	Congo, RD du	3
54	55	Azerbaïdjan	2	115	113	Argentine	0	176	175	Guinée-Bissau	1
55	58	Tunisie	2	116	112	Népal	0	177	177	Congo, Rép. du	1
56	54	Roumanie	2	117	119	Nicaragua	1	178	176	Sao Tomé-et-Principe	1
57	57	Oman	0	118	126	Swaziland	2	179	178	Guinée	0
58	70	Rwanda	3	119	118	Kosovo	0	180	180	Érythrée	0
59	74	Kazakhstan	4	120	120	Palau	0	181	181	Burundi	1
60	59	Vanuatu	0	121	115	Indonésie	3	182	182	République centrafricaine	0
61	67	Samoa	1	122	129	Ouganda	2	183	183	Tchad	0

Note : les classements de toutes les économies sont établis par rapport à la référence de juin 2010 et reportés dans les tableaux par économie. Les classements de cette année sur la facilité de faire des affaires sont obtenus à partir de la moyenne des classements de l'économie concernée au regard de neuf domaines (voir le tableau 1.1). Les classements de l'année dernière qui apparaissent en italiques ont été révisés : ils sont basés sur les mêmes neuf domaines et reflètent

les corrections apportées aux données. Le nombre de réformes sur la réglementation des affaires englobe toutes les mesures qui facilitent la pratique des affaires. Source : base de données *Doing Business*.

Les économies dans lesquelles il est facile pour les entreprises de faire des affaires ont généralement mis en place des initiatives avancées d'administration électronique. Le lancement de ce type d'initiatives remonte aux années 1980. Depuis, les économies dotées de systèmes bien développés continuent de les améliorer. La région administrative de Hong Kong (Chine) et Singapour ont transformé leurs guichets uniques de délivrance de permis de construire en systèmes en ligne en 2008. Le Danemark vient à peine de lancer un nouveau système informatique d'enregistrement foncier, et le Royaume-Uni l'archivage électronique dans les tribunaux de commerce.

Les économies les mieux classées utilisent elles aussi des systèmes qui prennent en compte le facteur risque pour concentrer leurs ressources là où le besoin en est le plus pressant, par exemple, la supervision de projets de construction complexes. L'Allemagne et Singapour figurent parmi les 85 économies qui possèdent des procédures accélérées de demande de permis pour les petits bâtiments commerciaux.

Enfin, ces économies ont tendance à tenir leurs fonctionnaires publics comptables de leurs actions au moyen de systèmes basés sur les résultats. L'Australie, Singapour et les États-Unis utilisent des systèmes d'évaluation des résultats dans le secteur judiciaire depuis la fin des années 1990. La Malaisie a quant à elle établi un indice de performance pour les juges en 2009. Il en résulte déjà une amélioration du taux de règlement des affaires introduites.

## **DAVANTAGE DE MANIÈRES DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Le rapport *Doing Business* reconnaît le mérite des 10 économies qui ont le plus amélioré la facilité de faire des affaires au cours des douze derniers mois et ont apporté des changements stratégiques à trois domaines au moins. Cette année, le Kazakhstan mène au nombre de réformes (tableau 1.3). Le pays a modifié son droit des sociétés, adoptant des réglementations destinées à simplifier la création d'entreprise et à abaisser le capital social minimum requis à 100 tenge (0,70 dollar). Le pays a aussi simplifié les procédures d'octroi de permis de construire en instituant de nouvelles réglementations en 2009, comme un guichet unique pour les formalités administratives afférentes ou une approche de la délivrance des permis de construire basée sur la prise en compte des risques. Les entrepreneurs tirent parti des améliorations apportées au système d'information douanière et aux systèmes tenant compte des facteurs de risque. Plusieurs documents relatifs au commerce transfrontalier, comme le connaissance, peuvent être expédiés en ligne. Autre exemple, les déclarations en douane peuvent être présentées avant l'arrivée des marchandises. Des efforts de modernisation avaient déjà été entrepris depuis plusieurs années. Un système de gestion des risques pour le contrôle des marchandises franchissant la frontière nationale ainsi qu'un système d'inspection moderne (TC-SCAN) installé au point de franchissement de la frontière avec la Chine avaient déjà été mis en place. A la suite des réformes, le délai d'attente pour les exportations a baissé de huit jours, celui pour les importations de neuf jours, et les formalités requises ont été allégées puisqu'un document commercial auparavant obligatoire n'est

désormais plus exigé. Le Kazakhstan a également renforcé les conditions juridiques relatives à la transparence et à la divulgation d'informations dans le cadre d'opérations entre parties apparentées. Grâce aux amendements apportés au droit des sociétés, les rapports annuels doivent faire état des opérations impliquant un conflit d'intérêt.

Cette année, le Rwanda s'est classé en deuxième position ; suivent ensuite le Pérou, le Vietnam, le Cap-Vert, le Tadjikistan, la Zambie, la Hongrie, la Grenade et le Brunéi Darussalam.

Bien qu'elle reste un indicateur relatif, l'évolution dans les classements donne une idée des changements réglementaires applicables aux entreprises d'une économie donnée ; mais le classement d'une économie peut changer en raison de la situation que connaissent d'autres économies. Par ailleurs, une évolution dans le classement d'une année sur l'autre ne rend pas compte du changement du cadre réglementaire des affaires pour une économie donnée au fil des ans. Pour illustrer le changement de l'environnement réglementaire mesuré par *Doing Business* au fil du temps, le rapport a introduit cette année un nouvel outil de mesure. La note attribuée par *Doing Business* permet de mesurer les changements opérés dans la réglementation des affaires dans 174 économies sur une période de cinq ans<sup>viii</sup>. Cet outil utilise les indicateurs de *Doing Business* – prenant par exemple en compte la réduction du délai pour la création d'une entreprise en raison de l'instauration d'un guichet unique, ou l'amélioration de l'indice de protection des investisseurs grâce à l'institution de nouvelles règles de réglementation boursière encadrant les déclarations obligatoires dans le cadre d'opérations entre parties apparentées – pour mesurer les changements opérés dans le cadre réglementaire. Plus les changements relatifs aux neuf domaines évalués par *Doing Business* sont nombreux, plus la note attribuée est élevée. Les résultats obtenus sont encourageants : il ressort de l'évaluation faite par *Doing Business* (figure 1.4) qu'environ 85 % des 174 économies ont modifié leur réglementation pour faciliter la pratique des affaires pour les entreprises locales.

### **TABLEAU 1.3**

#### **Les 10 économies ayant le plus amélioré la facilité de faire des affaires en 2009/10**

[\[PLEASE SEE PDF FOR TABLE\]](#)

### **FIGURE 1.4**

[\[PLEASE SEE REPORT FOR FIGURE\]](#)

Les 10 économies ayant rendu leur cadre réglementaire plus favorable aux entreprises sont la Géorgie, le Rwanda, le Bélarus, le Burkina Faso, l'Arabie saoudite, le Mali, la République kirghize, la Croatie, le Kazakhstan et le Ghana. Toutes ont mis en œuvre, pendant les cinq dernières années, plus d'une dizaine de réformes dans les domaines évalués par *Doing Business*. Plusieurs économies, parmi lesquelles la Géorgie, le Rwanda, le Bélarus, le Burkina Faso, la République kirghize, la Croatie et le Kazakhstan, ont également été reconnues les années précédentes comme faisant partie des premiers réformateurs dans les domaines évalués par *Doing Business*.

Par exemple, le Rwanda a été l'économie qui a le plus amélioré sa réglementation l'an dernier. Le score de changement *Doing Business* a mesuré les améliorations cumulées au cours des cinq dernières années et a montré qu'il ne s'agit pas d'un effort ponctuel. Les changements opérés étaient significatifs. Depuis 2005, le Rwanda a mis en œuvre 22 réformes concernant la réglementation des affaires dans les domaines évalués par *Doing Business*. Les résultats sur le terrain sont visibles. En 2005, neuf procédures et un coût de 223 % du revenu par habitant étaient nécessaires pour créer une entreprise au Rwanda. Aujourd'hui, les entrepreneurs peuvent enregistrer une nouvelle entreprise en trois jours en s'acquittant des frais officiels représentant 8,9 % du revenu par habitant. Plus de 3 000 entrepreneurs ont tiré parti de ces améliorations en 2008, soit un chiffre en nette augmentation comparé à la moyenne annuelle de 700 entrepreneurs les années passées. En 2005, un transfert de propriété prenait plus d'un an (371 jours), et les frais associés représentaient 9,8 % de la valeur de la propriété. Cette formalité prend aujourd'hui deux mois et coûte l'équivalent de 0,4 % de la valeur de la propriété. Une nouvelle loi sur le droit des sociétés adoptée en 2009 renforce la protection des investisseurs en exigeant une plus large divulgation d'information par les entreprises, augmentant la responsabilité des administrateurs et améliorant l'accès des actionnaires aux informations.

D'autres économies, tels que le Ghana et le Mali, ont adopté une approche inscrite dans la durée, améliorant le climat des affaires sur plusieurs années. Le Ghana a appliqué des mesures dans six domaines, a mis sur pied son premier registre d'information sur le crédit, informatisé le registre du commerce et réorganisé son régime de transfert de propriété, passant d'un système d'enregistrement des actes à un système d'enregistrement des titres. Effectuée sur plusieurs années, cette réforme a réduit le délai de transfert de propriété de 24 à cinq semaines. L'État garantit désormais le titre et son authenticité. La réforme de la réglementation au Mali a progressé durant les dernières années. Parmi les principales réalisations, il faut noter les réformes douanières, un nouveau guichet unique pour la création d'entreprise et la modification du code de procédure civile en 2009 qui a renforcé la protection des actionnaires minoritaires et amélioré les procédures (toujours longues) du tribunal pour le règlement des différends commerciaux.

Certaines grandes économies émergentes ont aussi effectué des modifications notables à un rythme soutenu. La Chine qui fait partie de ce groupe a institué, sur plusieurs années, 15 réformes stratégiques qui facilitent l'activité économique, et touchent neuf domaines couverts par *Doing Business*. En 2005, une nouvelle mouture du droit des sociétés a fait baisser ce qui était jusqu'alors le capital minimum requis le plus élevé au monde, le ramenant de 1 236 % du revenu par habitant à 118 %. Un nouveau registre de crédit a démarré ses activités en 2006. Aujourd'hui, il existe un dossier sur le crédit pour 64 % des adultes. En 2007, après des consultations qui avaient duré 14 ans, une nouvelle législation sur les droits de propriété est entrée en vigueur. Elle protège, au même titre, aussi bien la propriété publique que la propriété privée, et élargit la gamme d'actifs pouvant servir de garanties.

[\[PLEASE SEE PDF FOR PICTURE\]](#)

L'Inde a mis en application 18 réformes relatives à la réglementation de l'activité économique dans sept domaines. Nombre d'entre elles ciblaient les nouvelles technologies : l'enregistrement électronique des entreprises, le paiement électronique des taxes et impôts, l'enregistrement électronique des garanties et la transmission électronique des formulaires de douane et des

paiements afférents. Des changements ont aussi été effectués au niveau infranational. En Inde, ainsi que dans d'autres grandes nations, la réglementation applicable aux entreprises peut varier d'un État à un autre ou d'une ville à une autre. Bien que *Doing Business* se concentre sur la ville la plus grande d'une économie donnée, les indicateurs du rapport sont complétés par des études à l'échelon infranational, prenant ainsi en compte ce qui présente un intérêt pour les pouvoirs publics à cet égard. Selon *Doing Business in India*, 14 des 17 villes indiennes couvertes par l'étude ont mis en œuvre des changements destinés à faciliter la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire et le transfert de propriété entre 2006 et 2009<sup>ix</sup>.

L'ampleur des changements dépend non seulement du rythme de réforme de la réglementation des affaires, mais aussi de leur point de départ. Avec des systèmes d'administration électronique efficaces et une législation protégeant fermement les droits de propriété, comme en Finlande ou à Singapour par exemple, il ne reste à certaines économies que peu de marge d'amélioration. D'autres économies, et c'est le cas de l'Italie, ont appliqué plusieurs réformes de leur réglementation dans des domaines où les résultats ne seraient visibles qu'à plus long terme, des réformes judiciaires et des réformes relatives à l'insolvabilité par exemple.

## **QUEL EST L'IMPACT DES RÉFORMES SUR LES ENTREPRISES, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE ?**

Autant les classements que la mesure quinquennale des changements cumulés (note *Doing Business* attribuée pour les changements) restent essentiellement des éléments indicatifs. Il est reconnu quasi-unanimement que les entreprises peuvent tirer profit de la réduction des contraintes administratives, en particulier les petites et moyennes entreprises. La question se pose toutefois de savoir comment la réforme de la réglementation des affaires influence les résultats des entreprises et contribue à l'emploi et à la croissance. Un nombre croissant de travaux de recherche empirique reconnaissent le lien entre le cadre réglementaire dans lequel opèrent les entreprises et les résultats obtenus tels que le niveau d'activité informelle, l'emploi et la croissance des économies<sup>x</sup>. S'il est vrai que des recherches approfondies ont été réalisées sur l'impact économique global de la réduction des barrières à l'entrée, il demeure que corrélation n'est pas synonyme de causalité. D'autres facteurs propres aux économies ou d'autres changements parallèles (des réformes macroéconomiques par exemple) peuvent aussi avoir joué un rôle.

Comment savoir qu'en l'absence de réformes réglementaires, les choses auraient été différentes ? Certaines recherches ont pu répondre à la question en examinant les variations dans le temps dans une même économie. Tel est, par exemple, le cas de la Colombie qui a mis en œuvre une réforme de la faillite simplifiant les procédures de restructuration. À la suite de ce changement, les entreprises viables avaient plus de chance d'être restructurées que d'être liquidées, sans compter que le redressement des entreprises s'est pour sa part amélioré<sup>xi</sup>. D'autres études ont été consacrées aux changements d'orientation qui n'affectent que certaines entreprises ou certains groupes. En utilisant les entreprises non affectées comme groupe témoin, ces études ont montré que les réformes qui contribuent à faciliter la création d'entreprise dans le secteur formel en Colombie, en Inde et au Mexique ont eu pour conséquences d'accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées et d'intensifier la concurrence<sup>xii</sup>. Grâce à la simplification des formalités

d'enregistrement dans les communes au Mexique, le nombre d'entreprises enregistrées a augmenté de 5 %, et l'emploi de 2,8 %, notamment dans les industries concernées.

## FIGURE 1.5

### L'Europe de l'Est et Asie centrale impose le rythme à suivre

[\[PLEASE SEE PDF FOR GRAPH\]](#)

D'autres résultats encourageants apparaissent. Fondés sur des données tirées d'enquêtes auprès des entreprises, de nouveaux travaux de recherche relient la réforme de la réglementation des affaires en Europe de l'Est et Asie centrale à l'amélioration des résultats des entreprises<sup>xiii</sup>. S'il est vrai que des facteurs tels que les réformes macroéconomiques, les avancées technologiques et les caractéristiques propres des entreprises peuvent influencer la productivité, les résultats s'avèrent encourageants.

Les économies de cette région ont été les plus dynamiques au chapitre de l'amélioration de la réglementation des affaires durant les six dernières années, souvent en réponse à des situations nouvelles telles que la perspective d'une adhésion à l'Union européenne ou, plus récemment, la crise financière (figure 1.5). Quelque 93 % des économies de la région ont facilité la création d'entreprise, et 20 économies ont mis sur pied des guichets uniques. La création d'entreprise est devenue presque aussi facile dans cette région que dans les économies à revenu élevé de l'OCDE. Pour les entreprises, les avantages immédiats sont généralement une réduction des délais et des coûts. En Géorgie, une étude datant de 2009 indique que le centre de prestations aux nouvelles entreprises a aidé les entreprises à économiser en moyenne 3,25 % de bénéfices, et ce juste pour les services d'enregistrement. Pour l'ensemble des entreprises desservies, cela représentait une épargne directe et indirecte de 7,2 millions de dollars<sup>xiv</sup>.

### DANS QUELS SECTEURS DES ÉCONOMIES EN DÉVELOPPEMENT LES OPPORTUNITÉS SE TROUVENT-ELLES ?

Depuis 2004, *Doing Business* a enregistré plus de 1 500 aménagements apportés à la réglementation des affaires dans 183 économies. Les entreprises des économies en développement en bénéficient de plus en plus. L'année dernière, environ 66 % de ces économies ont facilité la conduite des affaires, un pourcentage qui n'était que de 34 % six ans plus tôt. Des résultats convaincants commencent à émerger, comme au Rwanda et au Ghana ; et ces résultats inspirent d'autres économies.

Ce sont de bonnes nouvelles car les opportunités de mener des réformes réglementaires existent toujours. Dans les économies à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les entrepreneurs et les investisseurs continuent de faire face à plus de formalités bureaucratiques et à moins de protection des droits de propriété que leurs homologues des économies à revenu élevé. S'agissant de l'exportation, 11 documents sont nécessaires en République du Congo, alors qu'il n'en faut que deux en France. La création d'une entreprise continue de coûter 18 fois plus cher en Afrique subsaharienne que dans les économies à revenu élevé de l'OCDE (par rapport au revenu par habitant). Dans ces conditions, nombreuses sont les

entreprises des économies en développement qui choisissent simplement de rester dans le secteur informel. Elles n'ont alors pas accès aux marchés officiels de prêts aux entreprises, tandis que leurs employés bénéficient de moins d'avantages et d'aucune protection. À l'échelle mondiale, on estime à 1,8 milliard le nombre de personnes employées dans le secteur informel, soit un nombre supérieur aux 1,2 milliard employés dans le secteur formel<sup>xv</sup>.

Si des procédures excessivement compliquées peuvent freiner l'activité économique, il en va de même en l'absence d'institutions ou de réglementations destinées à protéger les droits de propriété, accroître la transparence et permettre aux entrepreneurs d'utiliser efficacement leurs actifs. Lorsque des institutions telles que les tribunaux et les bureaux et registres de crédit sont inefficaces ou inexistantes, les pauvres et les entrepreneurs talentueux mais dépourvus de relations personnelles, de garanties et d'antécédents en matière de crédit sont les personnes les plus exposées<sup>xvi</sup>. C'est le cas des femmes, car les institutions et réglementations telles que les registres de crédit et les lois sur les garanties mobilières soutiennent le type d'entreprises habituellement administrées par les femmes, de petits établissements opérant dans des filières à faible intensité de capitaux dans le secteur formel comme dans le secteur informel (encadré 1.2)<sup>xvii</sup>.

Aujourd'hui, seuls 1,3 % des adultes des économies à faible revenu sont recensés par un registre de crédit. De nombreuses micros, petites et moyennes entreprises, dont 95 % des actifs sont généralement sous forme de biens mobiliers plutôt que sous forme de propriété immobilière, ne peuvent pas utiliser ces actifs pour lever des fonds et développer leurs activités. Toutefois, cela n'est pas vrai partout. Alors que seulement 35 % des économies d'Afrique subsaharienne possèdent des lois incitant à utiliser diverses catégories d'actifs comme garantie, la proportion s'élève à 71 % en Asie de l'Est et Pacifique, et à 68 % dans les économies à revenu élevé de l'OCDE. Soixante-dix économies à faible revenu ou à revenu intermédiaire ne disposent pas de registres unifiés de garanties indiquant aux créanciers dans quelle mesure les actifs sont déjà assujettis aux droits de sécurité d'un autre créancier. Ce sont autant d'opportunités qui se présentent d'apporter des changements susceptibles de promouvoir la croissance des entreprises et de l'emploi.

## **ENCADRÉ 1.2**

### **Encourager les femmes entrepreneurs**

Les femmes représentent plus de 50 % de la population mondiale mais moins de 30 % de la population active dans certaines économies. Ce potentiel reste inexploité. Les décideurs qui veulent augmenter la participation des femmes à l'économie pourraient par exemple commencer par s'assurer que les lois et institutions soient applicables aux types d'entreprises gérées et aux emplois exercés par les femmes.

Prenons l'exemple des bureaux et registres de crédit. Avec l'avènement des institutions de microfinance dans les années 1970, des femmes avec peu de ressources ont pu, dans certaines économies, avoir accès au crédit pour la première fois. En 2006, plus de 3 330 institutions de microfinance avaient touché 133 millions de clients, dont 93 millions appartenaient à la catégorie des individus les plus démunis au moment d'obtenir leur premier prêt, 85 % des plus pauvres

d'entre eux étant des femmes. En dépit de cela, seulement 42 des 128 bureaux et registres de crédit dans le monde couvrent les institutions de microfinance, ce qui limite les capacités de leurs emprunteurs à se constituer un historique de crédit. Un nouveau projet du Groupe de la Banque mondiale intitulé « *Women, Business and the Law* » examine les inconsistances de ce type et les réglementations qui instaurent explicitement des différences de traitement fondées sur le critère du sexe.

Une étude récente a conclu que certains aspects de la réglementation de la pratique des affaires ont une influence disproportionnée par rapport aux hommes sur les décisions de femmes de devenir des entrepreneurs, et sur leurs performances dans la gestion d'une entreprise formelle. La forte concentration de femmes dans les secteurs à faibles capitaux s'explique peut-être par les barrières qui entravent l'accès des femmes aux financements ; ces secteurs exigent certes moins de financements, mais offrent aussi moins de possibilités de croissance et de développement. Parmi les autres exemples d'entraves qui affectent la population active féminine, est évoqué le fait que les femmes ont peut-être des capacités physiques moindres et qu'elles souffrent d'un déficit de reconnaissance dans le monde du travail par rapport aux hommes.

Les femmes peuvent tirer parti de lois facilitant l'utilisation de biens meubles tels que les biens d'équipement ou les comptes débiteurs comme garanties de prêts. Si les femmes ne possèdent souvent pas de titres de propriété foncière ou immobilière qui pourraient leur servir de garanties, elles sont en revanche plus susceptibles de posséder des biens meubles. Au Sri Lanka par exemple, la richesse des femmes prend généralement la forme de bijoux en or. Fort heureusement, ces bijoux sont acceptés par les banques comme garantie de prêts.

Les femmes ont souvent recours au crédit informel, ce qui entraîne des coûts de transaction élevés. Selon une étude récente menée au Ghana, pour assurer leur accès au crédit, les femmes consacrent beaucoup de temps à la gestion de réseaux complexes de fournisseurs de crédit informel.

L'amélioration de l'accès des entreprises aux financements officiels s'est avéré avoir des retombées positives, avec pour conséquences la promotion de l'esprit d'entreprise, l'innovation, une meilleure affectation des actifs et la croissance des entreprises. Chaque individu doit pouvoir en bénéficier, qu'il soit homme ou femme.

1. <http://wbl.worldbank.org/>.
2. Klapper et Parker (2010).
3. Pal (1997).
4. Schindler (2010).
5. *World Bank* (2008).

## **QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?**

*Doing Business* évalue la réglementation des affaires du point de vue des entreprises locales et suit les changements intervenus depuis 2003. Depuis son lancement, *Doing Business* a pris en compte cinq nouveaux domaines et ajouté à son échantillon 50 économies. Durant l'année

écoulée, *Doing Business* a travaillé sur deux ensembles d'indicateurs, l'un sur l'accès à l'électricité et l'autre sur l'embauche des travailleurs<sup>xviii</sup>.

## **IDENTIFIER DES POSSIBILITÉS DE RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ**

Selon les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises, les chefs d'entreprises de 108 économies considèrent la disponibilité et la fiabilité de l'électricité comme étant le deuxième obstacle majeur à la conduite de leurs activités, après l'accès aux financements. Des études ont montré que l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité affecte négativement la productivité des entreprises ainsi que leurs investissements dans leurs capacités de production<sup>xix</sup>. Les services d'électricité sont non seulement importants pour les entreprises, mais ils comptent aussi parmi les domaines les plus régulés de l'activité économique. *Doing Business* mesure comment ces réglementations affectent les entreprises lorsqu'elles obtiennent un nouveau branchement. Les indicateurs viennent compléter les données sur les niveaux d'accès qui existent en dehors du rapport *Doing Business*, ainsi que d'autres données sur la disponibilité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et les prix à la consommation. Les nouvelles données permettent de réaliser des comparaisons objectives des procédures, délais et coûts d'obtention d'un nouveau branchement d'électricité en examinant une large gamme d'économies. Certaines, telles que l'Allemagne, l'Islande et la Thaïlande, obtiennent de bons résultats: une entreprise nécessitant une consommation modérée d'électricité peut obtenir un branchement dans un délai de 40 jours ou moins. En revanche, en République tchèque, cela peut prendre 279 jours, 309 en Ukraine et 337 en République kirghize.

L'analyse des données figurant dans l'annexe sur l'accès à l'électricité éclaire quelque peu aussi bien sur les goulets d'étranglement que sur les éventuelles pistes pour entamer le dialogue sur de possibles réformes réglementaires. Dans 100 économies sur 176, les coûts liés au branchement manquent de transparence<sup>xx</sup>. Les compagnies d'électricité présentent à leurs clients des tarifs individuels plutôt que des formules de répartition des coûts clairement réglementées. Cela a pour conséquence de réduire la transparence des compagnies d'électricité qui fournissent des services économiques indispensables, ce qui fait peser des risques d'abus sur les clients et permet de dissimuler des structures tarifaires excessivement élevés. Dans de nombreuses économies, ce sont les consommateurs, et non la compagnie d'électricité, qui doivent se charger du processus complexe de coordination des demandes d'autorisation dans de multiples organismes publics lorsque les pouvoirs publics ne saisissent pas les opportunités pour rationaliser la coordination entre la compagnie d'électricité et les autres organismes. Dans nombre d'économies à revenu intermédiaire, les clients sont aussi confrontés à des étapes inutilement complexes en matière de contrôle de la sécurité incendie et des installations électriques. En revanche, certains gouvernements d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient et Afrique du Nord omettent totalement d'exiger ces contrôles.

### **ENCADRÉ 1.3**

<b>Autres ensembles d'indicateurs de la Banque mondiale ayant trait à la réglementation des affaires</b>
--

*Women, Business and the Law* (<http://wbl.worldbank.org/>)

Données sur les différences de traitement juridique en fonction du sexe dans 128 économies ; six domaines sont couverts.

*Investing Across Borders* (<http://iab.worldbank.org/>)

Données sur les lois et réglementations qui affectent l'investissement direct étranger dans 87 économies ; quatre domaines sont couverts.

*Subnational Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org/Subnational/>)

Données du rapport *Doing Business* comparant des États et des villes au sein d'une même économie (41 études couvrant 299 villes).

*World Bank Enterprise Surveys* (<http://www.enterprisesurveys.org/>)

Données sur plus de 100 000 entreprises réparties dans 125 économies, couvrant une large gamme de sujets relatifs à l'environnement des entreprises.

Ces constatations, et d'autres encore, suggèrent que de nombreux gouvernements et agences publiques pourraient lever un important goulet d'étranglement qui freine les entreprises, en favorisant des réformes relatives aux démarches de raccordement au réseau électrique. Pour ce faire, on pourrait commencer par exiger plus de transparence dans la tarification du raccordement au réseau et promouvoir une meilleure coordination entre les organismes concernés.

## **AFFINER LES INDICATEURS RELATIFS À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS**

Créer des entreprises et des emplois productifs et maintenir ceux qui existent déjà constituent une priorité pour les décideurs partout dans le monde, en particulier dans la période actuelle. L'existence d'une bonne réglementation du travail permet de disposer d'assez de flexibilité pour aider ceux qui sont actuellement au chômage ou employés dans le secteur informel à obtenir des emplois dans le secteur formel. Parallèlement, cela permet aux personnes qui sont déjà dans des emplois de bénéficier de protections adéquates, de manière que leur productivité ne soit pas inhibée. Trouver le bon équilibre pour ce faire n'est pas une tâche aisée.

*Doing Business* s'emploie à affiner la méthodologie qu'il applique aux indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs et à augmenter sa base de données, le tout dans l'optique d'informer les décideurs et les chercheurs. Sur la base des contributions d'un groupe consultatif de spécialistes et de parties prenantes, de nouveaux seuils minimums de protection sont pris en compte en accord avec les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail, notamment s'agissant du salaire minimum, du nombre de jours de congé payé annuel et du nombre maximum de jours de travail par semaine. Ces dispositions offrent un cadre permettant d'établir l'équilibre entre la protection des travailleurs et les restrictions à l'emploi dans les domaines couverts par les indicateurs. En outre, de nouvelles données sont rassemblées sur les réglementations en fonction de la durée de l'emploi (neuf mois, un an, cinq ans et 10 ans). L'annexe relative à l'embauche des travailleurs présente les premiers résultats de ce travail.

## **DES INITIATIVES QUI VIENNENT COMPLÉTER *DOING BUSINESS***

Le Groupe de la Banque mondiale a intégré des ensembles d'indicateurs supplémentaires établis aux fins de comparaison, qui viennent compléter les perspectives adoptées par *Doing Business*

(encadré 1.3). La base de données « *Women, Business and the Law* » lancée en mars 2010, met à disposition, pour la première fois, une évaluation objective des différences de traitements en fonction du sexe. Le projet « *Investing Across Borders* » lancé en juillet 2010 présente l'évaluation de réglementations des affaires suivant la perspective des investisseurs étrangers. Démarrés en 2004, les rapports *Doing Business* axés sur l'échelon infranational permettent de mieux comprendre les variations qui existent à l'intérieur des grandes économies. Basés sur des approches différentes, d'autres initiatives du Groupe de la Banque mondiale apportent des données complémentaires inestimables. Tel est le cas des Enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises.

Alors que *Doing Business* continue de mesurer et de suivre les changements apportés à la réglementation des affaires dans le monde, et ce du point de vue des entreprises locales, cet ensemble de données et bien d'autres encore permettent aux décideurs comme aux chercheurs de disposer d'une riche base d'informations pour tester et améliorer en permanence leur compréhension de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et pour quelles raisons.

---

<sup>i</sup> Quelque 656 articles ont été publiés dans des revues académiques spécialisées, et environ 2 060 documents de travail peuvent être consultés sur Google Scholar (<http://scholar.google.com>).

<sup>ii</sup> Klapper, Lewin et Quesada Delgado (2009). *Le taux d'enregistrement* concerne les entreprises nouvellement enregistrées, exprimé en pourcentage du total des entreprises enregistrées. La *densité du tissu économique* désigne le nombre d'entreprises exprimé en pourcentage de la population active (18 à 65 ans).

<sup>iii</sup> Données de l'Organisation internationale du travail

<sup>iv</sup> OCDE (2004b) ; OIT et SERCOTEC (2010, p. 12) ; Afrique du Sud, *Department of Trade and Industry* (2004, p.18) ; Chine, *State Administration for Industry and Commerce*, <http://www.saic.gov.cn/english/> ; et Ayyagari, Beck et Demirgüç-Kunt (2007).

<sup>v</sup> Bedi (2009).

<sup>vi</sup> Au Royaume-Uni par exemple, 19 077 sociétés ont été liquidées en 2009, soit 22,8 % de plus qu'en 2008.

<sup>vii</sup> Conférence de la Banque mondiale, « *The Singapore Experience: Ingredients for Successful Nation-Wide Transformation*, » Singapour, 30 septembre 2009.

<sup>viii</sup> *Doing Business* suit depuis 2005 les réformes de la réglementation des affaires ayant une incidence sur les entreprises tout au long de leur cycle de vie (de la création à la fermeture) dans plus de 174 économies. Entre 2003 et 2005, *Doing Business* a élargi son champ d'étude avec cinq domaines supplémentaires et augmenté le nombre d'économies couvertes, passant de 133 à 174. Pour de plus amples informations sur les raisons qui justifient la mesure quinquennale des changements cumulés (note *Doing Business* attribuée pour les changements opérés), consulter la section intitulée « À propos de *Doing Business* », et pour en savoir plus sur sa conception, voir les « Notes statistiques ».

<sup>ix</sup> *World Bank* (2009a).

<sup>x</sup> Pour une étude documentaire complète relative à la réglementation applicable à la création d'entreprise, notamment dans le contexte de résultats économiques tels que la productivité et l'emploi, voir Djankov (2009b) et Motta, Oviedo et Santini (2010). Voir aussi Djankov, McLiesh et Ramalho (2006). D'autres travaux de recherche sont disponibles sur le site web de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org/>).

<sup>xi</sup> Giné et Love (2006).

<sup>xii</sup> Aghion et al. (2008), Bruhn (2008), Kaplan, Piedra et Seira (2007) et Cardenas et Roza (2009).

<sup>xiii</sup> Amin et Ramalho (à paraître). S'appuyant sur des données tirées d'un groupe d'environ 2 100 entreprises réparties dans 28 pays d'Europe de l'Est et Asie centrale, les auteurs comparent les changements intervenus dans la productivité de la main d'œuvre au fil du temps dans les pays réformateurs et dans les pays n'ayant pas appliqué de réformes. Les différences en termes de changements dans la productivité de la main d'œuvre entre ces deux groupes d'économies sont significatives au plan statistique à un seuil inférieur à 5 %. Les résultats ne sont pas affectés par les différences observées dans les facteurs invariants dans le temps tels que la composition de l'entreprise ou le PIB par habitant.

<sup>xiv</sup> Société financière internationale, « *IFC Helps Simplify Procedures for Georgian Businesses to Save Time and Resources*, » consulté le 20 septembre 2010, <http://www.ifc.org/>.

---

<sup>xv</sup> Données de l'Organisation internationale du travail.

<sup>xvi</sup> *World Bank* (2008).

<sup>xvii</sup> Chhabra (2003) et Amin (2010).

<sup>xviii</sup> Aucun de ces deux indicateurs n'est inclus dans le classement général de cette année sur la facilité de faire des affaires.

<sup>xix</sup> Voir, par exemple, Calderon et Servén (2003), Dollar, Hallward-Driemeier et Mengistae (2005), Reinikka et Svensson (1999) et Eifert (2007). S'appuyant sur des données obtenues à l'échelon des entreprises, Iimi (2008) constate qu'en Europe de l'Est et Asie centrale, la suppression des pannes d'alimentation en électricité pourrait faire progresser le PIB de 0,5 à 6 %.

<sup>xx</sup> Dans ces économies, les frais de branchement fixes basés sur des barèmes accessibles au public représentent moins de 1 % du coût total de branchement.